

## Plan d'Actions Personnalisé OSCAR

(Heures d'accompagnement à domicile)

Barème de ressources et de participation au 1<sup>er</sup> janvier 2022

**IMPORTANT :**

Ce barème concerne uniquement les **heures d'accompagnement et de prévention à domicile** (*entretien du linge et du logement, aide à la préparation de repas, accompagnement à la toilette, aide au déplacement pédestre de proximité*).

Il n'est pas applicable aux autres composantes du plan d'aides OSCAR : forfait prévention, orientation vers des programmes de prévention, forfait coordination.

Personne seule	Couple	Taux de participation du retraité
Jusqu'à 916,77 €	Jusqu'à 1 423,30 €	<b>10 %</b>
De 916,78 € à 1 010,99 €	De 1 423,31 € à 1 617,99 €	<b>15 %</b>
De 1 011 € à 1 111 ,99 €	De 1 618 € à 1 768,99 €	<b>25 %</b>
De 1 112 € à 1 263,99 €	De 1 769 € à 1 920,99 €	<b>40 %</b>
De 1 264 € à 1 414,99 €	De 1 921 € à 2 223,99 €	<b>55 %</b>
De 1 415 € à 1 718,99 €	De 2 224 € à 2 628,99 €	<b>65 %</b>
De 1 719 € à 2 021,99 €	De 2 629 € à 3 032,99 €	<b>70 %</b>
Au-delà de 2 022 €	Au-delà de 3 033 €	<b>75 %</b>

**NB :**

Les retraités éligibles à [l'aide-ménagère à domicile du département](#) ne peuvent pas bénéficier des **heures d'accompagnement et de prévention à domicile** du plan d'aides OSCAR.

En revanche, ils peuvent, sous réserve de leur éligibilité, obtenir un plan d'aides OSCAR au titre des autres composantes du dispositif (forfait prévention, orientation vers des programmes de prévention, forfait coordination).